

ALLEGRIA STUDIO Règlement intérieur	
Article 1 Les enfants mineurs	Les parents doivent impérativement accompagner et venir chercher leurs enfants à l'accueil. Les professeurs vous demandent de respecter les horaires, les élèves ne pouvant être gardés sous leur responsabilité. Les enfants ne sont placés sous la responsabilité du professeur qu'à partir de l'heure annoncée sur le planning.
Article 2 Absences et retards	En cas de retard ou d'absence, les parents ou les élèves majeurs doivent prévenir LA DIRECTION de ALLEGRIA STUDIO par un MAIL ou un message téléphonique.
Article 3 TENUE VESTIMENTAIRE EN DANSE	Les élèves doivent se présenter dans une tenue de danse correcte, et les cheveux attachés, sauf dérogation du professeur. Classique : collants, justaucorps, short ou juquette de danse, demi-pointes et parfois pointes. Collants et vestes d'échauffement si nécessaire. COIFFURE TYPE CHIGNON. (Tenue libre pour les cours adultes) Jazz et contemporain : Pieds nus, chaussettes ou pédilles. Tenue près du corps (pantalon de jazz ou short, tee-shirt ou brassière ou justaucorps. Cheveux attachés. Hip-Hop, Street Jazz : tenue ample et baskets : CHAUSSURES UNIQUEMENT UTILISEES DANS LA SALLE DE DANSE - LES BASKETS doivent être PROPRES : semelle BLANCHE sans gomme. Elles doivent être laissées dans l'école de danse avec le NOM de l'élève et elles seront rangées dans un placard fermé à clef le reste de la semaine. Eveil et Initiation à la danse : Justaucorps ou Tshirt près du corps. Legging ou collants sans pieds. Les enfants dansent pieds nus, sauf pour le classique où des chaussons de danse sont requis. Attention, bien les faire essayer aux enfants avant de les acheter, si possible dans une boutique spécialisée. Coiffure : Cheveux attachés (pas de cheveux dans les yeux) .
Article 4 Règles à respecter en cours	Les cours sont à huis clos : parents et amis sont invités à ne pas rester dans la salle afin de ne pas déranger le bon fonctionnement du cours, sauf autorisation du professeur. Etre à l'heure en cours (si souci de transport, la DIRECTION doit être avertie par les parents ou élèves majeurs) Pour les cours d'éveil artistique, les 10 premières minutes sont consacrées à l'accueil, au-delà l'enfant ne sera pas accepté en cours. Pas de chewing-gum en cours Pas de boissons autres que de l'eau dans les salles de cours Pas de bijoux en cours qui pourraient être dangereux pour la pratique Ne pas fumer dans les locaux Les téléphones portables doivent être éteints pendant les cours. Ne pas filmer ou prendre des photos en cours sans autorisation préalable. Pas de chaussures autres que des chaussures de danse dans les salles, et qui ne servent QUE dans les salles de danse (cf article3). Les objets de valeur ne doivent pas être laissés dans les vestiaires (bijoux, argent, portables etc...) Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol.
Article 5 Spectacle de fin d'année (Classes de DANSE) Concours	Dans tous les groupes, à l'exception des cours de danse adulte, un temps du cours sera consacré à la préparation du spectacle . Si l'élève n'est pas sûr de participer au spectacle , il doit en informer la direction avant le début du 2e Trimestre. La présence de chacun est indispensable à chaque cours, chaque répétition. Il sera parfois demandé une participation pour l'achat des tissus et la confection des costumes. Les spectateurs devront s'acquitter d'un droit d'entrée. Pour la participation aux concours, une participation sera demandée, pour les frais de costumes / droits d'inscription/frais de transports et d'hébergement.
Article 6 Documents d'inscription	. SI VOUS AVEZ UN PROBLEME DE SANTE ou des CONDITIONS PARTICULIERES (grossesse, opération récente, maladie chronique, allergie ...), un certificat médical pour la pratique de la Danse ou Pilates / Yoga est OBLIGATOIRE . . Une photo portrait de l'adhérent . Une fiche d'inscription dûment remplie
Article 7 Assurances	ALLEGRIA STUDIO a souscrit à un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile, et celle des préposés et des personnes qui y suivent un enseignement. (obligation stipulée par l'article 5 de la loi n° 89-468 du 10 juillet 1989) Il est préférable d'être titulaire d'une assurance « garantie accident »
Article 8 Règlement de la cotisation Rattrapages de cours	<ul style="list-style-type: none"> • Un secrétariat est à votre disposition, aux horaires qui seront affichés. Merci de PRENDRE RV si vous ne pouvez pas venir aux permanences. Ou de TELEPHONER. • Il est obligatoire de régler son adhésion et son forfait de cours après les cours d'essais • L'adhésion n'est pas remboursable quel que soit le motif. <p>Pour les FORFAITS L'engagement est au trimestre. Si les cours devaient être annulés (plan sanitaire ou autre) ils seront rattrapés dès que possible. Les cours à l'unité pré payés sont dispensés pendant l'année scolaire en cours. Un prolongement de la date de validité sera annoncé par l'association en cas de fermeture imprévue (plan sanitaire ou autre).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les créneaux choisis pour les cours à l'unité doivent être réservés auprès du secrétariat ou directement en ligne, en fonction des places disponibles. Tout désistement moins de 24h avant la réservation ne fera l'objet d'aucun report ou remboursement. • L'élève ou l'adhérent pourra rattraper une ou plusieurs absences dans la technique de son choix, avec l'accord des professeurs de Allegria Studio : l'accès à d'autres cours sera possible à condition que son niveau technique le permette et qu'il reste de la place dans le cours choisi. Ces rattrapages se font exclusivement pendant l'année scolaire en cours (de septembre à fin juin de l'année suivante).

ALLEGRIA STUDIO Règlement intérieur	
Article 9 Répartition des cours dans l'année	<ul style="list-style-type: none"> . Nous fonctionnons en année scolaire. . Les deux premiers trimestres comportent minimum 10 semaines de cours . Le troisième trimestre comporte minimum 8 semaines de cours . Pour les vacances scolaires et les jours fériés: Une note d'information concernant les jours et horaires des cours maintenus sera affichée dans les locaux, envoyée par mail, et accessible sur le site du centre.
Article 10 Mesures disciplinaires exceptionnelles	<p>Si un conflit ou un comportement venait à perturber les cours, l'élève fera l'objet d'un avertissement oral et écrit. Après deux avertissements, l'élève s'expose à une exclusion définitive. Il aura la possibilité au préalable de s'expliquer auprès de la direction de ALLEGRIA STUDIO accompagné du ou des professeurs avec qui cet élève prend des cours. Ce rendez-vous devra s'organiser en dehors des heures des cours de danse. Si l'élève est finalement exclu de ALLEGRIA STUDIO, lui ou son représentant légal s'il est mineur recevra une lettre recommandée avec accusé de réception annonçant cette exclusion, qui prendra effet 1 semaine après la date d'expédition de la lettre. Les cours non pris ne seront pas remboursés, sauf décision contraire du bureau.</p>
Article 11 Modifications du Planning	<p>ALLEGRIA STUDIO se réserve le droit de modifier les horaires en cours d'année, de changer la durée d'un cours, et d'annuler un cours si l'effectif est inférieur ou égal à 6 personnes.</p> <p>L'information sera affichée dans l'accueil des locaux, envoyée par mail, et consultable sur le site internet</p> <p>Les adhérents de ALLEGRIA STUDIO seront prévenus par e-mail et/ou SMS</p>
Article 12 Droit à l'image	<p>DROIT A L'IMAGE. L'association ALLEGRIA STUDIO se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit.</p> <p>Pour les mineurs, à chaque événement organisé par ALLEGRIA STUDIO, l'école demandera un droit à l'image à leurs parents ou à leurs représentants légaux.</p> <p>Par ailleurs, ALLEGRIA STUDIO souligne le fait que pour tous les spectacles et événements auxquels les élèves seront amenés à participer, les prises de sons, de vues, de photographies pourront être interdites et que, dans le cas où elles seraient autorisées, elles devront être limitées à un strict usage dans le cadre familial.</p>
Article 13 Communications	<p>Nous communiquons par MAIL les infos concernant l'organisation des cours, les dates de stages, les infos du spectacle, etc... Vous vous engagez à consulter nos mails régulièrement, ou à défaut de venir consulter le panneau d'affichage dans l'entrée des locaux.</p>
Article 14 Protocole sanitaire	<p>L'accès aux locaux pourra être soumis à un PROTOCOLE SANITAIRE qui sera affiché, en fonction des directives qui nous seront transmises. Nous vous remercions de respecter ce protocole.</p>

